

total est d'un million et quelque cent mille. J'espère seulement que l'on retiendra 268 mots de mon discours de ce soir.

Cet organisme appelé l'OCCO, le premier né de la loi nationale sur la commercialisation, a été demandé par les producteurs et les provinces et essentiellement il leur incombe de coopérer pour assurer qu'il répond à leur attente. Certains ont dit que j'aurais pu contrôler l'OCCO l'an dernier. En vertu de mes pouvoirs comme ministre de l'Agriculture, je ne pouvais rien faire sinon signer son arrêt de mort en lui retirant l'autorité fédérale qu'il avait reçue. J'ai jugé préférable de ne pas le faire.

Certains ont dit que j'avais dissimulé les faits. Je tiens à répéter que c'est faux et tout observateur sérieux le sait.

J'espère que nous pourrons d'ici dix jours annoncer les nominations au Conseil national de commercialisation des produits agricoles.

Le 16 décembre, j'ai donné à l'Office un ultimatum: soumettez un plan réalisable ou le gouvernement fédéral va vous ôter le pouvoir qu'il vous avait conféré. Le délai était le 15 février, il y a quelques jours, et je suis content de constater que l'Office commence à contrôler l'excédent de production.

Depuis la mi-décembre, l'OCCO a diminué de 10 p. 100 les contingents de sept provinces. Les quotas des trois autres provinces ne sont pas diminués parce que chacun représente moins de 2 p. 100 du contingent national.

Il appartient aux offices provinciaux de veiller à ce que cette réduction de 10 p. 100 se fasse sentir dans le poulailler ou sur le papier. Ces offices nous ont fourni la preuve qu'ils ont un plan réalisable. Je vous cite un exemple. Au début de février, les offices provinciaux ont voté en vue de conférer à l'OCCO le pouvoir de saisir, détenir et disposer des œufs et de la volaille excédant le contingent. C'est un grand pas dans la bonne voie. Grâce à ce pouvoir, l'OCCO devient un agent de police muni d'un bâton. Jusqu'ici, l'Office n'a pu rien faire d'autre que de menacer du doigt.

Que les provinces se rendent compte que l'OCCO doit obtenir ces pouvoirs additionnels constitue le progrès le plus important pour l'industrie canadienne des œufs depuis la fondation de l'Office.

Il y a peu de temps, l'OCCO a aussi permis aux provinces qui fournissent moins de 5 p. 100 du contingent national d'augmenter ou de diminuer leur production de 10 p. 100 dans un trimestre pour répondre à la demande saisonnière des touristes. Cette souplesse prouve que l'Office acquiert une certaine maturité et peut s'adapter aux changements de situation.

L'avenir de l'OCCO dépend des offices provinciaux. C'est un fait.

Le comité parlementaire de la commercialisation des œufs, moi-même en tant que ministre de l'Agriculture et, ce qui est le plus important, les membres de l'OCCO, exigent qu'on mette fin au financement de déficits. En fait, toutes les provinces ont consenti à payer au fur et à mesure. Voilà le genre de nouvelles que nous voulions entendre.

Certaines ont encore des arriérés à payer à l'Office canadien de commercialisation des œufs pour 1974. Mais je suis heureux de constater que la plupart des provinces ont maintenant complètement remboursé leurs dettes pour 1974 ou bien qu'elles se sont engagées fermement à les régler d'ici la fin de l'année.

Ce sont là des preuves que les producteurs d'œufs vont assurer le succès de l'Office. Je mets ma main à couper que

### *Commercialisation des œufs*

d'ici un an au plus, nous aurons le système de production planifiée le plus moderne du monde. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas une foule de problèmes. Il y en a et il faut s'y attaquer rapidement, sans se laisser influencer par les intérêts régionaux. Le comité parlementaire a analysé une bonne partie de ces problèmes. L'Office canadien de commercialisation des œufs a déjà mis certaines recommandations du comité en application mais il en reste beaucoup et il faut les appliquer au plus tôt. J'aimerais toutefois avertir les députés qu'il est trop tôt pour certaines recommandations. Leur application pourrait être tellement difficile et tellement coûteuse qu'elles seraient beaucoup moins avantageuses qu'on ne le pense pour les producteurs.

Je tiens à signaler les principaux points forts et points faibles du rapport. Parmi les points forts, le principal est la recommandation visant à doter l'Office de moyens de contrôle énergiques. Cette recommandation entraîne presque nécessairement celle qui veut que chaque producteur inscrit soit mis sur fiche d'ordinateur. Cela exigera que tous les offices provinciaux fournissent tous les mois à l'ordinateur, sur chacun des producteurs, des renseignements complets sur le nombre et l'âge de ses poules, le nombre d'œufs pondus quotidiennement, et le taux de mortalité de ses pondeuses. Ces données, jointes à un système de contrôle des poulettes et aux registres des postes de classement, donneront un double résultat. Elles permettront à l'Office de limiter la production beaucoup plus en fonction de la demande, et fourniront des renseignements précis aux vérificateurs. Cela dissipera beaucoup d'imprécisions. Nous saurons enfin combien de poules nous avons, où elles se trouvent et combien d'œufs elles pondent.

À l'heure actuelle, les producteurs touchent le plein prix pour leurs œufs lorsqu'ils les mettent sur le marché. Lorsque le marché devient mauvais, l'OCCO et les offices provinciaux imposent une redevance aux producteurs afin de compenser les pertes subies. Le comité recommande d'abandonner ce système et de verser plutôt aux producteurs un paiement initial correspondant au coût de production. Le paiement final consisterait en ce qui reste du prix obtenu sur le marché après déduction des frais de commercialisation. Il n'y aurait pas de redevances à percevoir pour le retrait des œufs ni aucune dette pour l'OCCO ni pour les offices provinciaux. Ce système a été pratiqué avec succès dans le cas d'autres denrées au Canada. Si le système pouvait s'appliquer à l'industrie des œufs, il pourrait devenir très avantageux pour les producteurs d'œufs canadiens. Il faudrait pour en arriver là que l'OCCO confie à un troisième groupe le soin de calculer le coût de la production dans chaque province.

● (2040)

Je veux que tous les agriculteurs qui produisent plus que leur quota en subissent les conséquences afin que ceux qui observent les règlements ne soient pas lésés. Je veux aussi que les offices provinciaux des œufs jouent franc jeu. Quelques-uns d'entre eux ont payé une prime pour production excédentaire et ont obtenu de l'OCCO un prix supérieur pour une certaine quantité de ces œufs en les faisant passer pour des œufs produits conformément aux quotas prévus. C'est ce que l'enquête a révélé et j'en félicite les membres du comité. Il faut tirer la chose au clair.

Le comité exige une licence d'importation et d'exportation. Selon les recommandations, le volume maximum d'œufs faisant l'objet d'une recommandation dans un mois donné ne devrait pas dépasser la moyenne de commerciali-